



BULLETIN ANNUEL 2013



comité & secrétariat

Ursula Wehrli Rothe	présidente, politique professionnelle, formation continue, aspects éthiques
Matthias Andenmatten	trésorier, rédaction Newsletter
Anne Bolli Lemière	politique professionnelle, admissions
Rahel Sutter	recherche scientifique, relations publiques, admissions
Dorothee Hauser	secrétariat, documentation

Quelques mots sur l'ASMT/SFMT

L'association professionnelle suisse de musicothérapie ASMT a été fondée en 1981 et compte aujourd'hui plus de 250 membres. L'association a pour but la promotion et le développement de la musicothérapie dans les domaines de la pratique, de l'enseignement et de la recherche. Elle veille à la collaboration entre les différentes formations de musicothérapie en Suisse et se soucie de l'image et de la reconnaissance professionnelles. Elle est attentive aux intérêts professionnels de ses membres et les représente auprès des autorités, des caisses-maladie et des institutions. Elle se charge des relations publiques et organise des sessions de formation continue.

Table des matières

Avant-propos	Ursula Wehrli Rothe	3
Rapport annuel 2013	Ursula Wehrli Rothe	4
Rapport d'activité EMTC 2013	Bettina Kandé-Staehelin	7
Comptabilité - Budget 2013	Matthias Andenmatten	9
Média		10

Avant-propos

Chères et chers musicothérapeutes passionné-e-s,

Le cahier des charges d'une association professionnelle est d'intervenir sur tous les plans possibles en politique professionnelle, de représenter les intérêts des musicothérapeutes employés ou indépendants, d'échanger régulièrement avec les associations des pays européens voisins. L'Association professionnelle suisse de musicothérapie ASMT avance pas à pas sur ce chemin encore peu fréquenté. L'échange actif avec vous, ses membres, lui apporte les élans nécessaires pour ce cheminement. Le bulletin annuel 2013 témoigne de son engagement.

Ursula Wehrli Rothe, présidente de l'ASMT
trad. DH



Rapport annuel 2013

Chers membres,

Une année de plus vient de s'achever et il est donc grand temps de vous communiquer toutes les nouvelles concernant notre association. Alors que le dernier rapport était placé sous le titre „Nouveautés“, je suis en mesure cette année d'annoncer que les nouveautés se sont solidement ancrées et que la collaboration entre le comité et la secrétaire Dorothee Hauser est bien rodée.

Cependant, il y a encore des nouveautés dans le domaine de la politique professionnelle. Au cours de l'année écoulée, il s'est passé bien des choses. Nous avons non seulement intensifié notre engagement, p.ex. en Suisse romande, mais aussi dressé un bilan à grande échelle de la politique professionnelle. Nous avons tenté d'obtenir une vue d'ensemble aussi étendue que possible de notre situation politico-professionnelle: nous avons commencé par une analyse juridique avec une juriste, puis nous avons rencontré les représentants de la CASAT pour clarifier nos rapports, nous avons consulté le SSP et finalement, nous nous sommes réunis avec les représentantes de la ZHdK.

En Suisse romande tout particulièrement, les choses prennent une tournure concrète. Avec le soutien de certains membres, comme p.ex. Elena Salviato et Anne-Laure Murer, Anne Bolli s'est investie dans le canton de Vaud pour que l'ASMT puisse co-signer une nouvelle convention collective pour les professions du secteur social. Ainsi, Anne a de bonnes chances d'obtenir un

siège au sein de la commission paritaire et d'avoir par conséquent voix au chapitre en ce qui concerne les salaires. Des discussions CCT se déroulent également à Bâle où l'on négocie actuellement une nouvelle CCT pour tous les employés des hôpitaux bâlois. Jacqueline Stohler, membre de l'ASMT, a aimablement participé aux réunions secondaires de la commission et nos collègues bâloises l'ont assistée en lui mettant à disposition les descriptions de fonction. Dans ce contexte, nous sommes en train d'actualiser la compilation des salaires pour la musicothérapie. Pour ce faire, nous avons demandé non seulement à tous les membres de notre association, mais aussi à tous les services cantonaux du personnel, si les musicothérapeutes figurent sur les listes cantonales et si oui, à quel niveau. Ceci n'est le cas à présent que dans le canton de Berne et dans le canton de Vaud où figure l'art-thérapie (qui inclut la musicothérapie). La mise à jour de ces listes de salaires est un travail de longue haleine et elle révèle la complexité de la situation en Suisse. Ceci est entre autres dû à la tendance générale des institutions cantonales vers la privatisation. Ainsi, nous nous sommes fixé l'objectif de figurer sur les listes de salaires cantonales ou sur celles des nouveaux groupements hospitaliers.

Anne Bolli et moi ne sommes pas en mesure, dans notre petite équipe de comité, d'assumer seules cette tâche. Nous avons besoin d'experts, p.ex. d'un syndicat. Cette

opinion peut surprendre, d'autant plus qu'il y a deux ans, nous avons mis fin à notre collaboration avec le SSP. Les coûts se sont avérés trop élevés, les résultats sont restés bien maigres et en outre, nous n'étions pas satisfaits de la personne du SSP responsable du dossier. En tant que membre de longue date du SSP, je me suis adressée en début d'année au SSP Grisons et je l'ai prié de bien vouloir nous conseiller. Son représentant me semble compétent. C'est pourquoi je vais discuter avec lui sur les diverses façons concrètes de procéder et élaborer d'ici la prochaine assemblée générale de nouvelles formes de collaboration entre le SSP et l'ASMT.

Nous sommes non seulement actifs sur le plan cantonal, mais aussi au niveau fédéral. En août prochain, nous allons déposer auprès de la CDAS (Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales) une demande d'admission sur leur liste CIIS (Convention intercantonale relative aux institutions sociales), une liste des titres professionnels homologués.

Mis à part les négociations de salaires et la demande à la CDAS mentionnée ci-dessus, nous aurons à nous préoccuper de l'introduction, en 2015, du forfait par cas DRG (Diagnosis Related Groups) en psychiatrie. Ceci fera l'objet en mars d'une manifestation d'information et de formation con-

tinue organisée par le SSP à laquelle je participerai afin de voir ce qui nous attend.

Il est difficile pour une petite association professionnelle comme la nôtre de mener à bien des négociations avec les caisses d'assurance maladie. C'est la raison pour laquelle nous sommes en train d'examiner différentes possibilités de collaboration avec la CASAT, éventuellement sous forme d'une affiliation associée.

Comme par le passé, Rahel Sutter et Dorothee Hauser s'occupent attentivement de notre page d'accueil. Elles recueillent vos suggestions, vous signalent des nouvelles intéressantes, entrent les détails relatifs aux formations continues dans l'agenda et re-manient en permanence le panneau d'affichage dans la rubrique „membres“ dont il est fait un usage intense. Nous avons en outre l'intention de remanier tous les textes figurant sur la page d'accueil et, dans un premier temps, d'actualiser notre profil professionnel. Nous rédigerons également une description officielle de fonction et ces documents pourront être utilisés lors de négociations de salaires. Bien entendu, toutes vos suggestions sont les bienvenues.

Au cours de l'année passée, la newsletter ASMT rédigée par Matthias Andenmatten a paru à trois reprises. Cette newsletter peut encore être développée grâce à votre active collaboration. C'est pourquoi nous aimerions



une fois de plus vous inviter à faire usage de cet organe interne de communication qu'est notre newsletter et de rendre ainsi vos contributions accessibles à tous nos membres.

C'est en 2013 que nous avons pour la première fois rédigé et édité un fascicule annuel. La demande a été si importante que nous avons décidé de poursuivre ce projet.

La commission de formation continue avec Friederike Haslbeck et la commission d'éthique organisera le 6 septembre 2014 une journée de formation sur le thème de l'éthique. La commission ainsi que Bettina Kandé-Staehelin, déléguée EMTC, vous en tiendront informés par la suite.

La commission d'admission a, cette année encore, accueilli de nouveaux membres. Elle a également pris congé d'autres membres qui ont soit pris leur retraite, soit relevé de nouveaux défis. L'ASMT a donc le plaisir de signaler l'admission de 8 membres ordinaires et de 7 membres associés. 6 membres ont quitté l'association et 1 membre a été exclu. L'association compte donc actuellement 249 membres.

Membres ordinaires

1. Baumgartner, Sabine
2. Garcia, Reto
3. Kohler, Esther
4. Scholl, Michèle
5. Suchet, David
6. von Ah, Judith
7. Weber, Jana
8. Weixler, Bettina

Membres associés

1. Hirzel, Jeannine
2. Kauflin, Christoph
3. Léon, Jacqueline
4. Mathys, Monika
5. Posch, Olivier
6. Speiser, Matthias
7. Vanzo, Andrea

Départs

1. Basler, Monika
2. Brühwiler, Eliane
3. Gonzalez Garcia, Iria
4. Gonzales-Rhyner, Margaritha
5. Suter, Barbara
6. von Burg-Hess, Ursula

Exclusion

1. Späni, Ursula

Au cours de l'année écoulée, le comité s'est réuni une fois au Bioland Olten et a procédé à sept conférences par skype, ceci sans compter les innombrables contacts par courriels, appels téléphoniques, entretiens et réunions ayant eu lieu durant la même période.

J'aimerais ici très sincèrement remercier mes collègues du comité et notre secrétaire de leur collaboration toujours très vivante, enrichissante et productive.

Le secrétariat reçoit presque quotidiennement des courriels de personnes externes à l'association désirant obtenir des renseignements concernant la musicothérapie, la formation de musicothérapeute, les possibilités de stage, les articles de journaux ou les

travaux de maturité. Cet échange contribue aux relations publiques. Les membres s'adressent également à nous avec leurs demandes, leurs suggestions et leurs informations, ce qui anime notre vie associative et contribue à un excellent échange entre nous tous. Je vous invite très cordialement à continuer à participer activement à la vie de notre association.

Ursula Wehrli Rothe

Trad. MFB

Rapport d'activité 2013/2014 de la déléguée Suisse à l'EMTC

Comme annoncé à l'AG de l'ASMT en 2013, Heidi Fausch a pris sa retraite en tant que déléguée suisse à l'EMTC et m'a passé le flambeau lors de son AG qui s'est tenue à Oslo du 6 au 8 août 2013. Le soutien financier de l'ASMT nous a permis de participer à l'AG ensemble en cette année de succession. Puisque Heidi s'était également engagée dans le comité de l'EMTC comme coordinatrice des pays de la région d'Europe centrale, sa présence jusqu'à l'élection de sa successeuse (Elena Fitzthum, Vienne) semblait importante.



Je remercie le comité de l'ASMT pour son soutien financier à notre travail pour l'EMTC et je remercie Heidi pour son aide.

Premières activités comme déléguée

Suisse: En préparation à l'AG, je me suis d'abord familiarisée avec le fonctionnement et les projets actuels de l'EMTC. Après l'assemblée générale, j'ai actualisé le country report Suisse sur le site web EMTC et l'ai adapté au nouveau standard exigé par le comité. Les [country reports](#) décrivent la situation de la musicothérapie dans chaque pays membre et peuvent être consultés sur le site EMTC.

Afin de garder ces informations à jour, j'ai besoin de la collaboration des membres de l'ASMT. Si vous disposez d'informations concernant les formations, publications, projets de recherche, groupes de travail en Suisse ou si vous avez d'autres propositions, veuillez les envoyer à :

emtc@musictherapy.ch.

Les groupes de travail actuels de l'EMTC sont: CPD (Continuing Professional Development/ formation continue); research; ethics; recognition group and qualification for MT; MT in Eastern Europe; EMTC mission and think tank; ethical code or guidelines for conferences; European music therapy day; EMTC website; European Music Therapy Register EMTR. Des informations plus détaillées concernant certains projets en cours suivront après la prochaine AG à Luxembourg du 14 au 18 mai 2014. Dans ce cadre, l'association luxembourgeoise a tenu un [symposium international](#) le 16 mai.

Lors de l'AG je me suis engagée dans le

groupe de travail «EMTC website». Il a comme but de réviser le site web de l'EMTC afin de le rendre plus informatif et visuellement plus attractif. La déléguée slovène s'était également engagée dans ce projet et nous avons échangé nos premières idées à Oslo. Suite à des conflits internes dans l'association slovène, notre collaboration n'a pas continué; l'association qui ne comptait que huit membres et qui n'était devenue membre de l'EMTC qu'en 2012, a annoncé sa dissolution fin 2013.

Heureusement, notre présidente Hanne Mette Ridder est toujours prête à participer activement et rapidement aux divers projets en cours. En plus, nous avons à nos côtés un informaticien français ainsi que l'ancien délégué danois pour la réalisation technique de nos idées. Ainsi, ce projet avance lentement malgré tout; pour l'instant le site EMTC ressemble à un chantier marqué de quelques pannes.

En parallèle, un échange a lieu toute l'année de façon continue entre l'EMTC et l'ASMT sur divers sujets.

Bettina Kandé-Staehelin



Budget - comptes annuels 2013

Dépenses	Budget annuel 2013	Somme au 31.12.13	différence	Budget annuel 2014
Secrétariat				
+ forfait frais secrétariat	12'000	12'000	0	13'800
Parts sociales secrétariat	1'200	843	-357	900
Comité	8'000	8'665	665	9'000
Frais de voyage	4'000	1'537	-2'463	2'000
Matériel de bureau	1'000	66	-935	500
Informatique	1'000	400	-600	1'000
Frais de port et de téléphone	2'000	250	-1'750	500
Traductions	4'000	2'233	-1'768	4'000
Journées de formation continue	3'000	0	-3'000	3'000
Comptabilité	3'500	3'944	444	4'000
Homepage	2'000	88	-1'912	5'000
AG + séances	1'000	1'675	675	1'500
Commission EMTC	5'000	5'583	583	2'000
Commission éthique	0	1'568	1'568	1'600
Commission informatique	0	0	0	500
Politique professionnelle	0	0	0	4'000
Divers	3'000	1'523	-1'477	1'500
Total dépenses	50'700	40'374		54'800
Recettes				
Cotisations	45'700	46'940	1'240	47'000
Frais d'admission	2'000	1'350	-650	1'500
Annonces	2'000	0	-2'000	0
Dons	0	0	0	0
Intérêts	200	207	7	200
Autres recettes		360		0
Provisions homepage				4'000
Provisions politique prof.				2'000
Avoir	49'900	48'858		54'700
Avoir / Pertes	-800	8'484		-100

La fortune de l'association est de CHF 51'039.-.

Les excédents sont utilisés pour les provisions.

Trésorier Matthias Andenmatten



La musicothérapie est un domaine passionnant et s'occupe de multiples sujets et problématiques qui peuvent vous intéresser. Nous vous aidons volontiers à trouver votre interlocuteur(trice) compétent(e).

Pour plus de renseignements:

Seldwylastrasse 30

8217 Wilchingen

Tel 079 280 69 27

E-Mail info@musictherapy.ch

<http://www.musictherapy.ch>